

Octroi d'une subvention hors programme

Coup de pouce à Plein air Ville-Joie

Le 8 juillet 2025 – La Ville de Trois-Rivières accordera un soutien financier exceptionnel à l'organisme Plein air Ville-Joie de Pointe-du-Lac, afin de l'aider à faire face à une situation fiscale imprévue qui menace sa pérennité. Rappelons qu'à la suite d'un jugement rendu en février 2025 par la Commission municipale du Québec (CMQ), Plein air Ville-Joie a perdu son statut d'organisme de charité, entraînant une hausse significative de ses taxes foncières.

Consciente de l'importance de cet organisme pour la communauté trifluvienne, la Ville a décidé d'intervenir en accordant une subvention non récurrente de 84 000 \$ en 2025.

« Plein air Ville-Joie offre des services uniques et essentiels à notre population, en lien direct avec la mission de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire. Il est primordial pour nous de soutenir cet organisme afin qu'il puisse poursuivre ses activités et trouver des solutions durables », estime Jean Lamarche, maire de Trois-Rivières.

Dans un souci de collaboration et de transparence, une employée-cadre de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire siègera dorénavant au conseil d'administration de l'organisme à titre d'observatrice.

L'octroi de cette subvention à Plein air Ville-Joie a reçu l'appui du comité Animer et soutenir la communauté, avant d'être autorisé par le conseil municipal à la séance du 8 juillet. D'autres montants pourraient être alloués dans les années suivantes, selon la recommandation du comité et à la volonté du conseil. En prenant cette décision, la Ville réaffirme son engagement envers les organismes communautaires qui enrichissent la vie des citoyens et contribuent au dynamisme de la collectivité.